

Conseil d'administration

337^e session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/PFA/3

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 26 septembre 2019
Original: anglais et espagnol

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2020-21: Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR)

Objet du document

Le présent document contient une proposition concernant le programme et budget du CINTERFOR pour 2020-21.

Le Conseil d'administration est invité à approuver les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du CINTERFOR pour 2020-21, telles qu'elles sont présentées à l'annexe I (voir le projet de décision au paragraphe 31).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Tous les résultats/éléments transversaux.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Budget pour 2020-21.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR).

Documents connexes: GB.331/PFA/2.

Introduction

1. Dans la Déclaration de Panama ¹, adoptée à la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques, les mandants des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes Membres de l'OIT ont tous reconnu qu'il régnait dans le monde un climat généralisé de profonde incertitude et que certains facteurs structurels qui perduraient dans la région créaient des difficultés particulières. Il s'agissait notamment des facteurs suivants: croissance économique faible et instable, développement insuffisant de la production et faible productivité, large secteur informel et fortes inégalités, progression du chômage et de la pauvreté, manquements divers aux principes et droits fondamentaux au travail des travailleurs et des employeurs, difficultés liées aux effets du développement de l'écologie sur l'emploi, recul de la protection sociale et fragilisation de sa viabilité, et conditions défavorables à la création d'emplois et d'entreprises durables.
2. La Déclaration met également en évidence le fait que, comme on l'a vu ces dernières années, l'absence de croissance soutenue peut freiner le progrès social, voire entraîner une régression. Des investissements et une croissance économique soutenue, inclusive et durable sont par conséquent indispensables pour créer des emplois décents et productifs et réduire les inégalités dans la région. Les mandants tripartites ont par conséquent engagé l'OIT à continuer de jouer un rôle de chef de file sur les questions touchant au travail et, à cette fin, à renforcer les instruments de coopération internationale et les partenariats innovants pour le développement, à favoriser par d'autres moyens la mise en commun des bonnes pratiques, à se féliciter de pouvoir participer aux travaux d'instances multilatérales et de contribuer ainsi à la mise en œuvre pratique du tripartisme et du dialogue social, et à renforcer le corpus de normes internationales du travail et le système de contrôle de leur application, afin, notamment, que l'Organisation s'acquitte de son mandat avec plus de transparence et d'efficacité.
3. Parmi les priorités définies dans la Déclaration de Panama, la priorité vi) relative aux politiques de formation professionnelle retient plus particulièrement l'attention car elle est directement liée au mandat et au domaine de compétence du CINTERFOR. La Déclaration prévoit que ces politiques: «... sont essentielles pour bâtir un meilleur avenir du travail. Un enseignement et une formation professionnels qui répondent aux besoins actuels et futurs des employeurs et des travailleurs peuvent être assurés par des systèmes éducatifs et des systèmes de formation solides, y compris la formation continue. Nous soulignons qu'il importe de promouvoir les synergies entre l'éducation, la formation professionnelle et le monde du travail afin de concilier l'offre et la demande de travail. Ces politiques doivent être mises en concordance avec les politiques de développement de la production et d'attraction des investissements.»
4. En tant que service technique spécialisé dans la formation professionnelle et pivot d'un réseau de coopération et de gestion des connaissances qui réunit 67 organismes et institutions de formation professionnelle de 27 pays, le CINTERFOR est appelé à assister activement et concrètement l'OIT dans son rôle de chef de file, en particulier pour ce qui est de renforcer la coopération et les partenariats pour le développement, de mettre en commun les bonnes pratiques, d'encourager l'innovation et de promouvoir le tripartisme et le dialogue social dans son domaine d'intervention.

¹ OIT: *Déclaration de Panama pour le centenaire de l'OIT: l'avenir du travail dans les Amériques* (document GB.335/INS/8, annexe I). Dix-neuvième Réunion régionale des Amériques, Panama (Panama), 2-5 octobre 2018.

5. La contribution du CINTERFOR à l'action de l'OIT dans la région devrait s'étendre à d'autres priorités stratégiques, notamment celles qui concernent le développement de la production, la promotion d'un environnement propice à la création et au développement des entreprises, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, la promotion de la durabilité environnementale et les mesures visant à agir sur les répercussions du changement climatique sur l'emploi ou à répondre aux formes nouvelles et diverses d'emploi.
6. A cette fin, au cours des périodes biennales 2016-17 et 2018-19, le CINTERFOR a mis en place un système d'amélioration continue de ses processus internes, de ses modalités et mécanismes d'intervention et de sa coordination avec les services techniques du siège et les bureaux extérieurs de l'OIT, et a conclu des partenariats stratégiques avec des organismes nationaux et internationaux de coopération et de développement.
7. Il y a lieu de rappeler que, lorsque les propositions concernant le programme et budget du CINTERFOR pour 2018-19 ont été présentées au Conseil d'administration, celles-ci s'articulaient autour de dix défis que les pays de la région avaient à relever dans le domaine de la formation professionnelle, ainsi que des mesures envisagées à cet effet; toutes ont été examinées et approuvées selon un processus tripartite lors de la réunion du Comité du programme et du budget et de la 43^e réunion de la Commission technique (San José, Costa Rica, août 2017). Ces mêmes mesures figurent dans la proposition de programme pour 2020-21; elles visent à assurer une meilleure coordination avec les politiques de développement de la production et l'évolution des technologies, à renforcer le tripartisme et le dialogue social dans le domaine de la formation professionnelle, à améliorer la réglementation et les dispositifs de financement, à tenir davantage compte de l'enseignement formel, à promouvoir des apprentissages de qualité en renforçant la coopération entre les gouvernements, les entreprises et les syndicats, à consolider les systèmes d'information et de gestion institutionnels, à encourager les méthodes et techniques innovantes, à veiller à la pertinence des programmes et à les adapter selon les besoins de manière à favoriser l'inclusion sociale, et à coordonner la formation professionnelle avec les services de l'emploi et les autres politiques du marché du travail.
8. On trouvera ci-après une description du programme du CINTERFOR ainsi que les prévisions de recettes et de dépenses pour la période biennale 2020-21. Le projet de budget détaillé est présenté dans les annexes I et II.

Programme

9. Le programme de travail du CINTERFOR proposé pour la période biennale 2020-21 s'inscrit dans le plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021. Il s'articule autour des principaux points suivants:
 - Tirer parti de la place centrale qu'occupe la formation professionnelle dans l'Agenda du travail décent de l'OIT, en particulier son objectif stratégique relatif à l'emploi, ainsi que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, en particulier pour ce qui est des objectifs 4 – «Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie» – et 8 – «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous».
 - Contribuer notablement, grâce à son action auprès des bureaux extérieurs et des départements du siège, au renforcement de la capacité de l'OIT à fournir des services

de qualité à ses mandants et aux Etats Membres, à mieux cerner leurs besoins et à y répondre plus efficacement.

- Promouvoir l'OIT en tant qu'organisation de référence dans le domaine du renforcement des capacités auprès des organismes chargés des politiques publiques de formation professionnelle, ainsi qu'auprès des travailleurs et des entreprises. Favoriser en particulier une meilleure compréhension des profonds changements à l'œuvre dans le monde du travail et des solutions efficaces que l'Organisation peut apporter face aux nouveaux défis associés à la formation professionnelle, en améliorant la qualité des données statistiques, la recherche, la gestion des connaissances, l'appui technique et la coopération aux fins de l'élaboration des politiques en la matière.
- Rationaliser l'utilisation des ressources allouées au CINTERFOR afin d'optimiser la qualité des services qu'il offre aux pays membres de son réseau.

10. Les technologies de la gestion des connaissances et de l'information, qui jouent un rôle de plus en plus déterminant dans les services fournis par le CINTERFOR, sont indispensables pour répondre efficacement à l'augmentation et à la diversification de la demande. Le CINTERFOR doit rester à la pointe du progrès dans ce domaine et être capable d'offrir en temps utile des solutions appropriées, sans quoi ses services risquent de devenir obsolètes et de perdre en efficacité. Dans la continuité des mesures prises durant les exercices précédents, les présentes propositions de budget prévoient la création d'un poste d'appui aux processus de gestion de l'information, le but étant de renforcer les capacités techniques du CINTERFOR dans ce domaine, qui est très sensible. L'équipe du CINTERFOR sera ainsi mieux à même de s'acquitter de ses fonctions d'appui technique et d'améliorer, en l'actualisant, la plateforme de gestion des connaissances du CINTERFOR.

11. Conformément aux orientations données par le Conseil d'administration, le CINTERFOR centrera son action sur les priorités suivantes: gestion des connaissances, coopération Sud-Sud et coopération triangulaire, et exploitation optimale des technologies de l'information et de la communication dans tous ses domaines de travail.

12. Des progrès sont attendus dans les domaines suivants.

a) Coordonner la formation professionnelle avec les politiques de développement productif et l'évolution des technologies

13. Conscient de la nécessité de promouvoir la cohérence et l'applicabilité des politiques en matière de formation professionnelle et des politiques de développement productif, le CINTERFOR conduira des recherches aux niveaux national, régional et sectoriel sur les systèmes et organismes de formation professionnelle qui fonctionnent en coordination avec les entités chargées d'élaborer et d'appliquer les politiques de développement productif ou avec le secteur privé et les partenaires sociaux, et diffusera les informations recueillies dans ce cadre. Il aidera les pays et organismes membres de son réseau à renforcer leurs capacités techniques afin que ceux-ci puissent recenser les déficits de compétences et en tenir compte lors de l'élaboration des programmes de formation professionnelle. Il fournira des conseils sur les moyens d'améliorer la gestion de systèmes, centres ou services de formation professionnelle dont les activités portent principalement sur le développement productif (recherche appliquée, amélioration des prototypes, résolution des problèmes). Les activités prévues à cet égard consisteront notamment à recueillir des données sur l'expérience acquise dans le domaine du développement par des organismes de formation tels que l'Institut national d'apprentissage du Costa Rica, ainsi que le Service national de formation commerciale (SENAC) et le Service national d'enseignement agricole (SENAR) du Brésil.

b) Renforcer la capacité des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs à promouvoir le tripartisme et le dialogue social dans le domaine de la formation professionnelle

14. Etant donné que le dialogue social et la participation des partenaires sociaux à la gestion des systèmes et organismes de formation contribuent à améliorer la qualité et la pertinence de la formation et favorisent une plus grande équité dans ce domaine, le CINTERFOR continuera de soutenir les initiatives visant à renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs à cet égard. Entre autres mesures, il proposera un cours plus poussé sur le renforcement de la capacité des représentants syndicaux à participer au dialogue social institutionnalisé et à la négociation collective sur les questions de formation professionnelle, et l'ouvrira à un plus grand nombre de participants. Sont énumérées ci-après certaines des initiatives autour desquelles s'articuleront les activités du CINTERFOR. Premièrement, un programme de renforcement des capacités sera mis en œuvre à l'intention des représentants de gouvernements et d'organisations d'employeurs et de travailleurs, des responsables d'organismes de formation professionnelle nationaux, régionaux et sectoriels, et d'instances tripartites s'occupant des politiques publiques en matière de formation professionnelle. Le contenu du programme sera directement lié aux décisions stratégiques à prendre pour assurer une bonne gestion institutionnelle, participer à toutes les étapes du cycle de vie des politiques publiques et influencer sur elles (recensement des besoins, définition des priorités, conception, contrôle de la mise en œuvre et évaluation), et se tenir informé de l'évolution des tendances et des méthodes en matière de formation professionnelle ainsi que des difficultés y relatives. L'organisation de réunions ou d'ateliers tripartites et sectoriels est également prévue dans le cadre de ce programme. Deuxièmement, le CINTERFOR poursuivra les travaux de recherche en cours visant à recenser, par secteur, des exemples de négociations bipartites et tripartites sur les progrès technologiques et l'organisation du travail, à recueillir des données sur le sujet et à les diffuser, accompagnées d'une analyse de l'effet positif que peut avoir la formation professionnelle sur les répercussions potentiellement négatives de la création de nouveaux emplois. Troisièmement, compte tenu du caractère à la fois transversal et très spécifique de ces travaux, le CINTERFOR continuera d'encourager les mandants tripartites à participer aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités visant à promouvoir sa méthode de gestion bipartite des compétences professionnelles au niveau sectoriel ainsi que des politiques et des programmes en faveur des apprentissages de qualité (voir la partie *e*) ci-après). Quatrièmement, le Forum de dialogue social accessible sur le site Web du CINTERFOR continuera d'être mis à jour régulièrement, de même que l'actuelle base de données sur les conventions collectives et les pactes sociaux comportant des dispositions sur la formation. Toutes ces activités et initiatives seront appuyées et coordonnées, aussi bien au siège que sur le terrain, par le Service des compétences et de l'employabilité (SKILLS), le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV).

c) Elaborer des cadres réglementaires et des dispositifs de financement durables pour les systèmes de formation professionnelle

15. A la demande des pays et organismes membres de son réseau, le CINTERFOR continuera de soutenir les initiatives visant à adapter ou à réformer les cadres réglementaires régissant les questions relatives aux institutions, à la participation et au dialogue social, ainsi que les différentes modalités de formation. En plus de ses activités d'assistance technique, le CINTERFOR examinera et actualisera périodiquement les données comparatives disponibles dans ce domaine et en assurera la diffusion dans des publications ou via ses bases de données. Si les pays et organismes membres de son réseau en font la demande, il pourra en outre fournir des conseils, ainsi qu'établir et diffuser des données comparatives sur les

dispositifs de financement de la formation professionnelle et sur les sources privées de financement auxquelles peuvent donner accès des partenariats stratégiques et la coopération internationale. Il est en outre prévu qu'une assistance soit apportée, entre autres initiatives, aux processus de réforme du système national de qualifications de la Colombie, de l'Institut national de formation professionnelle du Honduras et de l'Institut national d'apprentissage du Costa Rica.

d) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et coordonner la formation professionnelle avec l'éducation formelle

16. Le CINTERFOR continuera d'examiner et d'actualiser, pour diffusion auprès de ses membres, des données comparatives sur le rapport entre formation professionnelle, éducation formelle et monde du travail. A cette fin, il s'emploiera par exemple à mettre en place des programmes ou des mécanismes de reconnaissance et de validation des compétences, à normaliser les résultats d'apprentissage communs ou à élaborer un cadre de référence commun, sur le modèle des cadres nationaux de qualification. La mise au point de tels cadres demeurera un aspect important des activités d'assistance technique et de coopération horizontale, la demande des pays de la région à cet égard étant de plus en plus forte. Que ce soit dans le cadre des processus d'intégration ou dans les sous-régions, où la question des migrations est cruciale, l'utilisation d'outils tels que ceux mentionnés ci-dessus sera encouragée aux fins de la mise en œuvre des politiques de gestion des migrations. Des renseignements seront recueillis quant aux progrès réalisés à cet égard en Colombie, au Pérou et au Costa Rica.

e) Promouvoir le préapprentissage et la qualité de l'apprentissage pour faciliter l'accès à l'emploi

17. Durant la période biennale 2018-19, le CINTERFOR a acquis des connaissances techniques étendues² et une vaste expérience qu'il a mises au service des pays et organismes de formation membres de son réseau, afin de les aider à mettre en place des programmes et des systèmes d'apprentissage de qualité qui, en combinant formation en milieu de travail et apprentissage en salle de classe, permettront aux participants – en particulier aux jeunes – de développer leurs compétences et contribueront à améliorer les processus de travail. Pour atteindre ces objectifs, qui figuraient déjà dans son programme et son budget pour la période biennale précédente, le CINTERFOR a mené des activités d'assistance technique et de coopération qui se poursuivront pendant la période biennale 2020-21 et seront complétées par d'autres initiatives. Le Mexique, le Costa Rica, la République dominicaine, la Jamaïque, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay comptent parmi les pays où des initiatives sont en cours ou sur le point d'être lancées. Parallèlement, nous continuerons de nous employer à conclure des partenariats et à mobiliser des ressources auprès d'organisations multilatérales – telles que la Société andine de développement et la Banque interaméricaine de développement – en vue de pouvoir soutenir tous les projets visant à réformer ou à mettre en œuvre des systèmes et des programmes d'apprentissage dans une optique de qualité. Un appui technique continuera d'être fourni aux pays et aux organismes membres ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs pour les aider à élaborer des cadres

² Le guide pratique *Aprendizaje de calidad: Una perspectiva práctica para América Latina y el Caribe*, conçu par le CINTERFOR au cours de la période biennale précédente, récapitule les principaux outils que celui-ci a mis au point dans ce domaine et fait la synthèse des données d'expérience recueillies aux niveaux régional et mondial.

réglementaires dans ce domaine, à instituer à cette fin des partenariats et des alliances et à nouer des liens avec des secteurs stratégiques appelés à se développer.

f) Améliorer la gestion institutionnelle et la gestion de l'information dans le domaine de la formation professionnelle

18. Le CINTERFOR continuera d'accompagner les pays et organismes membres de son réseau désireux d'améliorer constamment leurs processus de gestion institutionnelle et de gestion des connaissances et de se doter des systèmes d'information nécessaires à l'élaboration, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des programmes de formation professionnelle. Il entreprendra des activités de vulgarisation et encouragera la coopération Sud-Sud afin d'élargir et de diversifier l'offre de programmes de formation afin que ceux-ci répondent aux besoins respectifs des individus et des entreprises, soient adaptés aux priorités de l'inclusion productive et sociale et combient les déficits de compétences. Les pays et organismes membres qui en feront la demande recevront une aide pour élaborer des systèmes de gestion de la qualité et veiller à l'adéquation de l'offre de formation, ainsi que pour définir des objectifs institutionnels en s'appuyant sur des mécanismes de vérification fondés sur une information de qualité et en consultation avec les partenaires sociaux. Des améliorations seront notamment apportées à l'analyse de la pertinence des programmes de formation mis en œuvre au Paraguay par rapport aux déficits de compétences observés. Des mesures analogues seront prises en Colombie à l'égard des systèmes d'assurance-qualité appliqués à la certification des formations et des compétences, avec le concours de ChileValora.

19. Pour ce qui est des systèmes d'information, le CINTERFOR aidera les pays et les organismes membres à produire des données statistiques démographiques, sociales et relatives au marché du travail et à les utiliser pour planifier, gérer et évaluer les activités de formation. Il les aidera aussi à améliorer les systèmes d'information fondés sur des indicateurs de performance institutionnelle, dont les critères et les modalités d'application varient considérablement d'un pays de la région à l'autre. Cette question revêt une importance telle qu'il a été proposé d'élaborer un programme régional visant à harmoniser et à améliorer les statistiques sur la formation, qui prévoirait notamment des activités d'assistance technique et de coopération entre les organismes de formation et, éventuellement, l'organisation de réunions techniques consacrées à cette question. Nous collaborerons avec le Service national d'apprentissage (SENA) de la Colombie, l'Institut national de l'emploi et de la formation professionnelle (INEFOP) de l'Uruguay et ChileValora pour favoriser l'utilisation de systèmes de classification des professions et l'éventuelle application de la Classification européenne des aptitudes/compétences, certifications et professions (ESCO).

g) Appliquer des méthodes et des techniques innovantes à la formation professionnelle

20. Le CINTERFOR poursuivra ses activités d'assistance technique et de coopération visant à encourager l'utilisation de méthodes et de techniques innovantes afin de promouvoir la conception et la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle davantage axés sur le développement des compétences qui feront la différence sur le marché du travail de demain. Des études et des travaux de recherche seront réalisés dans les domaines suivants: conception et mise au point de programmes et formation de formateurs. Des recherches seront également conduites sur l'utilisation de la technologie en tant qu'outil de formation, d'une part, et en tant qu'objet de formation, d'autre part. Le CINTERFOR assurera le suivi de l'étude menée en coordination avec le SENAC sur l'utilisation des méthodes appliquées dans le cadre de projets pour développer des compétences transversales. Pour ce qui est du

renforcement et de la diffusion des connaissances, il est prévu d'organiser deux réunions – une par année – avec des spécialistes des organismes membres, pour mettre en commun des bonnes pratiques et des études de cas et définir de nouveaux domaines de recherche. Des informations sur ces activités seront diffusées par le biais du site Web et du bulletin du CINTERFOR, de la communauté d'apprentissage et des revues spécialisées. Nous continuerons de répondre aux demandes de coopération technique portant sur les domaines susmentionnés, en particulier sur les méthodes pédagogiques actives et l'apprentissage par l'expérience pratiqué dans le cadre de projets de formation qui font un usage transversal des technologies de l'information. A titre d'exemples, on peut notamment citer la formation de formateurs à l'utilisation de la technologie pour faciliter l'apprentissage, la formation de formateurs à la conception de programmes de formation, et la formation de formateurs aux techniques de facilitation de l'apprentissage fondées sur des projets et aux modules d'évaluation de la qualité de l'apprentissage à distance. Le CINTERFOR mettra au point un recueil de directives concernant la conception et la mise en œuvre de formations fondées sur des projets. Ces directives serviront de base à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de formation «mixte» sur le sujet. Il est prévu en outre d'élaborer un manuel sur le développement, par la formation, des compétences requises pour trouver et conserver un emploi, à partir de l'expérience de l'Institut national de formation professionnelle pour le développement humain (INADEH) du Panama.

h) Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion sociale grâce à la formation professionnelle

21. Le CINTERFOR continuera de collecter, d'enregistrer et de partager des informations sur les stratégies mises en œuvre pour rendre la formation professionnelle accessible aux groupes vulnérables et réduire les inégalités entre hommes et femmes. Il fournira aux pays membres une assistance technique pour les aider à coordonner la formation professionnelle avec les politiques nationales sur l'inclusion et l'égalité et à élaborer des stratégies et des mécanismes à même de répondre aux besoins de publics cibles différents. Il fournira également aux pays et organismes membres qui en ont besoin un appui technique pour les aider à définir des objectifs, des cibles et des indicateurs en matière d'inclusion et d'égalité des chances. Les initiatives dont la mise en œuvre a déjà commencé et se poursuivra tout au long de l'exercice consistent notamment à répertorier, enregistrer et diffuser des données d'expérience concernant les programmes relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle qui sont utilisés pour la réadaptation et la réinsertion sociale et économique des personnes privées de liberté.

i) Coordonner la formation avec les services de l'emploi, les services d'orientation professionnelle et les politiques actives du marché du travail

22. Le CINTERFOR aidera les pays et organismes membres à mieux coordonner la formation professionnelle avec d'autres politiques actives de l'emploi et du marché du travail, notamment en collaborant avec les services publics de l'emploi et leurs composantes, orientation professionnelle et intermédiation, afin de répondre aux besoins des jeunes cherchant à entrer sur le marché du travail et des chômeurs. Il étudiera, enregistrera et partagera des données comparatives sur les modèles de services en matière de formation professionnelle, d'orientation professionnelle et d'intermédiation sur le marché du travail, et il favorisera la coopération Sud-Sud dans ce domaine. Les systèmes d'information sur l'offre en matière de formation professionnelle, les compétences recherchées sur le marché du travail et l'offre et la demande d'emploi, tels que ceux que le CINTERFOR aide actuellement à mettre en place en Uruguay et qu'il lancera bientôt au Paraguay, sont des outils très précieux à cet égard.

Budget

23. L'annexe I contient les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, accompagnées, aux fins de comparaison, des chiffres du budget approuvé et des prévisions de recettes et de dépenses réelles pour 2018-19. On trouvera des données complémentaires, ventilées par sous-programme, à l'annexe II. Le montant total des recettes prévues pour 2020-21 s'élève à 3 387 895 dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.).
24. La contribution de l'OIT pour la période biennale 2020-21 s'élèvera à 2 462 895 dollars E.-U., ce qui représente une augmentation de 25 592 dollars E.-U. par rapport à l'exercice précédent, laquelle a pour objet de compenser l'accroissement des coûts et de maintenir le montant de la contribution au même niveau en valeur réelle.
25. La contribution du pays hôte sera maintenue à 50 000 dollars E.-U. par an. Le gouvernement de l'Uruguay a versé sa contribution pour 2018 et devrait s'acquitter de sa contribution pour 2019 d'ici à la fin de l'année. Les recettes prévues au titre de ce poste budgétaire pour 2020-21 s'élèvent à 100 000 dollars E.-U.
26. Les contributions volontaires des organismes de formation professionnelle membres du réseau devraient, selon les prévisions, s'élever à 500 000 dollars E.-U. Pendant la période biennale en cours, 17 accords représentant 26 pour cent du nombre total d'organismes membres ont été conclus. Nous ferons en sorte de conclure d'autres accords afin de systématiser les contributions annuelles et d'en faciliter la collecte.
27. L'imprimerie a continué de générer des recettes grâce à la fourniture de services d'impression, principalement dans le cadre des projets internes à l'OIT. Bien que les services d'impression numérique semblent être parfaitement opérationnels et que les recettes qui en résultent excèdent les prévisions qui avaient été établies pour l'exercice précédent, les recettes prévues pour 2020-21 sont maintenues à 30 000 dollars E.-U.
28. Le CINTERFOR perçoit d'autres recettes au titre d'activités d'assistance technique ponctuelles financées par les parties intéressées. Ces ressources lui serviront à fournir une assistance technique à des pays de la région, à promouvoir la coopération Sud-Sud entre les organismes membres de son réseau et à collaborer avec d'autres bureaux de l'OIT ainsi qu'avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin). A ces fins, le CINTERFOR fera appel à des consultants, organisera des réunions et des activités techniques, financera des missions et engagera du personnel à court terme pour ses activités de coopération technique.

Mobilisation de ressources

29. Le CINTERFOR continuera de mobiliser des ressources pour les activités de coopération technique aux niveaux national et international. On estime à 280 000 dollars E.-U. le montant des recettes provenant des activités d'assistance technique financées par les intéressés eux-mêmes (services consultatifs, voyages d'étude sur le terrain, séminaires, etc.).
30. En outre, le CINTERFOR continuera de recenser et d'exploiter les possibilités de mobilisation de ressources dans le cadre des projets de coopération technique, tant dans le pays hôte qu'à l'échelle de la région.

Projet de décision

31. *Le Conseil d'administration approuve les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) pour 2020-21, telles qu'elles sont présentées à l'annexe I du document GB.337/PFA/3.*

Annexe I

Prévisions de recettes et de dépenses

Sont reproduites dans le tableau ci-après les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, accompagnées, aux fins de comparaison, des chiffres du budget approuvé et des recettes et des dépenses réelles pour 2018-19.

	Budget approuvé 2018-19 (en dollars E.-U.)	Prévisions des recettes et des dépenses réelles 2018-19 (en dollars E.-U.)	Budget proposé 2020-21 (en dollars E.-U.)
A. Solde reporté de l'exercice précédent	817 837	1 191 251	1 189 434
B. Recettes			
Contribution de l'OIT	2 437 303	2 437 303	2 462 895
Contribution du pays hôte	100 000	100 000	100 000
Contributions d'autres pays de la région	500 000	440 000	500 000
Autres contributions	250 000	540 000	280 000
Vente de publications et services d'impression	20 000	35 000	30 000
Recettes accessoires ¹	10 000	15 000	15 000
<i>Recettes totales</i>	3 317 303	3 567 303	3 387 895
C. Total des ressources disponibles	4 135 140	4 758 554	4 577 329
D. Dépenses totales	3 569 120	3 569 120	3 733 200
E. Solde à reporter sur l'exercice suivant	566 020	1 189 434	844 129

¹ Intérêts, gains/pertes de change/réévaluations, etc.

Annexe II

Etat récapitulatif des dépenses projetées pour 2020-21 par sous-programme (compte extrabudgétaire et contribution de l'OIT)

Sous-programme	Années/mois de travail		Dépenses (en dollars E.-U.)		
	Services organiques	Services généraux	De personnel	Autres	Total
Exécution du programme	2/00	4/00	801 600	110 000	911 600
Gestion des connaissances	–	12/00	1 072 320	100 000	1 172 320
Services d'impression	–	–	–	210 000	210 000
Administration, finances et ressources humaines	–	6/00	515 760	110 000	625 760
Gestion	2/00	2/00	713 520	100 000	813 520
Propositions pour 2020-21	4/00	24/00	3 103 200	630 000	3 733 200